

Prairies permanentes : la profession fait bloc !

REGLEMENTAIRE

Toujours rien de concret, côté Etat, après les annonces du ministère de l'Agriculture sur les dépassements de retournement. La profession se mobilise.



Les retournements de prairie ont répondu à un besoin de souplesse à tous les systèmes agricoles.

Qu'en est-il des prairies permanentes dont le taux de retournement est annoncé trop fort sur la région Hauts-de-France ? Plus de trois semaines après l'annonce par le ministère d'un ratio trop dégradé et des mesures correctrices à venir prochainement, la profession agricole ne dispose toujours pas d'éléments tangibles permettant une approche cohérente sur le sujet. Ce qui achève d'agacer les représentants professionnels qui, les uns après les autres, prennent position contre toute forme d'obligation. C'est ainsi que la Chambre d'agriculture de la Somme a voté, lors de sa session de mardi, à l'unanimité, une motion rejetant le principe de réimplantation obligatoire. En effet, les annonces du ministère laissent une possibilité à cette éventualité, sans forcément faire l'analyse des situations individuelles. Une réunion de travail doit avoir lieu sous peu (début décembre) pour travailler ce dossier. Et pour cause ! Le ministère a clairement évoqué l'hypothèse d'informer l'obligation de réensemencement avant le 31 décembre 2016, mais à l'heure actuelle, nul ne sait le fondement réel de ces annonces.

REACTION



Françoise Crété, présidente de la FDSEA de la Somme
«La liberté de travail et le bon sens sont nos priorités»

L'annonce du ministère ravive des querelles qui n'ont pas lieu d'être, entre éleveurs en place et non éleveurs, ou anciens éleveurs, entre éleveurs à l'herbe et les autres. Avant de chercher des différences, observons nos points communs : c'est le bon sens et la liberté d'entreprendre qui doivent prévaloir. Parmi les situations de retournement, il n'y a pas que des «non éleveurs», loin s'en faut. Il y a aussi des éleveurs qui veulent se garder la possibilité de faire évoluer leur système fourrager ou leur système tout court. Et n'oublions pas toutes celles et ceux qui, depuis 2012, n'avaient pas besoin d'une autorisation administrative de retournement, et celles et ceux qui ont

subi des reprises pour artificialisation. A ceux-là, comment pourrait-on leur reprocher quoi que ce soit ? Bref, ne nous dispersons pas : si l'Etat n'avait pas fait peser un risque de sanction à terme, il n'y aurait pas eu autant de déclarations de retournement. Si l'Etat jouait son rôle régulateur et protecteur des filières, il n'y aurait pas eu autant de craintes ou d'arrêt d'élevages, et donc de retournement. C'est l'Etat qui a joué avec les allumettes, qu'il éteigne l'incendie qu'il a allumé ! C'est pour cela qu'on ne peut pas juger des cas individuels de retournement ou non, et qu'il faut aborder le sujet collectivement ; avec cohésion entre nous et fermeté face à l'Etat.

Les JA et la FDSEA de la Somme dans le vent !

COMMUNICATION

La Foire de la Saint-Clément s'est déroulée le 20 novembre à Airaines.

Bien malin qui, à 8 heures du matin, aurait pu prévoir que la Foire de la Saint-Clément pourrait avoir lieu. En effet, les stands mis en place par la mairie d'Airaines pour abriter les animaux, chevaux, bovins et moutons, et quelques organisations agricoles ont été mis à mal en tout début de matinée par les rafales de vent à plus de 100 km/h. Même la salle des fêtes a vu deux de ses verrières exploser sous la force du vent, sans faire de victimes heureusement. Le repas promis aux éleveurs et exposants s'est toutefois transformé en sandwich au fromage. Puis, en fin de matinée, quand les éléments se sont calmés, l'équipe cantonale de Molliens, emmenée par Patrick Lépine, président cantonal, et Françoise Crété, présidente de la FDSEA et agricultrice dans le canton, s'est décidée à installer un petit stand sur le trottoir, abrité par le pose-à-terre des jeunes agricul-

teurs de la Somme et le camion des produits laitiers. En espérant qu'il ne pleuve pas ! Et, finalement, le reste de la journée s'est déroulé plutôt normalement, le public étant au rendez-vous.

Dégustations et explications

Et de déguster sur les stands FDSEA et JA des tartines à la confiture de lait, ou au beurre ou du lait chocolaté. La fin de matinée étant ponctuée par un «apéro-lait». Hormis le chocolat, tous ces ingrédients sont produits localement et expriment la diversité de l'agriculture de la Somme. Céréales, betteraves, élevage laitier, trois productions essentielles expliquées au public qui en redemandait. On pourra associer à cette démonstration Olivier Parcy, éleveur de Charolaise, et sa famille, dont un des animaux faisait l'objet d'un concours d'estimation de poids. Bilan de la journée, de nombreux contacts et, surtout, l'envie de renouveler l'expérience en 2017 en proposant au public des animations et dégustations encore mieux structurées. Un challenge que l'équipe de Patrick Lépine proposera prochainement à la mairie d'Airaines. Mais tous de souhaiter qu'Eole ne soit pas au rendez-vous !

Michel Wibart



De gauche à droite Patrick Lépine, Fabienne Parcy, Jean-Jacques Stoter, conseiller départemental du canton d'Ailly-sur-Somme, Françoise Crété.

Une crèche interentreprises pour la Maison des Agriculteurs

GARDE D'ENFANTS

Une nouvelle crèche, appelée Pomme d'Epi, portée par la Maison des Agriculteurs, ouvrira ses portes en début d'année 2017.

Au printemps prochain, les familles du territoire vont pouvoir bénéficier d'une nouvelle crèche interentreprises située en plein cœur du pôle agricole de la Croix Rompue à Amiens. Baptisée «Pomme d'épi»,

cette nouvelle structure accueillera dix-huit enfants de dix semaines à six ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, et proposera trois formules d'accueil : régulier, occasionnel et d'urgence. Après consultation de plusieurs prestataires, la Maison des Agriculteurs a porté son choix sur *People and Baby*, prestataire dans la petite enfance, qui en assurera la gestion quotidienne. Soutenu par la Maison des Agriculteurs, la MSA, la Caf de la Somme, le Département, ainsi que la Ville d'Amiens et les entreprises de la cité de l'agriculture, l'objectif de ce projet de crèche est double : permettre aux familles de bénéficier d'une nouvelle solution d'accueil, et proposer aux entreprises et aux organismes professionnels agricoles

du quartier de Saint-Fuscien de réserver des places en crèches pour fidéliser leurs salariés-parents. Un bon moyen de favoriser à la fois le bien-être au travail et l'équilibre vie professionnelle et vie privée de leurs collaborateurs.

Cette offre de garde «petite enfance» sera proposée également aux agricultrices et agriculteurs qui se rendront en formation sur la cité de l'agriculture.

Un nouveau dynamisme économique

Cette nouvelle crèche interentreprises profitera du nouveau dynamisme économique du pôle agricole dans le cadre de la mise en place de la région Hauts-de-France,

avec notamment le maintien des services de la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt à Amiens et les 450 salariés du Crédit agricole qui catalyse le nouveau rayonnement de la cité de la Croix Rompue.

Pour accueillir chaque jour les enfants dans un cadre de vie convivial et sécurisé, *People and Baby* a recruté, en partenariat avec la Maison des Agriculteurs et la Ville d'Amiens, une équipe pluridisciplinaire de sept professionnels 100 % qualifiée : une directrice, un éducateur de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture, trois encadrantes et un agent de service. *People and Baby* s'engage à faire bénéficier le personnel de la formation continue sur des théma-

tiques aussi variées que la pédagogie, la sécurité, l'hygiène etc. Les responsables de la Maison des Agriculteurs ont tenu à ce que les repas servis aux enfants soient composés de matières premières issues de l'agriculture locale. Dans le cahier des charges de *People and Baby*, l'alimentation des enfants est systématiquement à base de produits frais intégrant plus de trois fruits et légumes 100 % bio de saison.

Les entreprises ou les familles qui souhaitent réserver une place dans la crèche Pomme d'Epi peuvent encore le faire !

Xavier Normand

Contact : Xavier Normand
 Tél : 06 27 02 49 83
 maisondesagriculteurs@gmail.com